



18 avril 2017

Excellence,

En ma capacité de Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales du Comité des droits de l'homme, j'ai l'honneur de me référer au suivi de l'examen du deuxième rapport du Tchad à la 110<sup>ème</sup> session du Comité, qui s'est tenue en mars 2014.

A l'issue de cette session, les observations finales du Comité (CCPR/C/CO/TCD/2) ont été transmises à votre mission permanente. Vous vous souviendrez qu'au paragraphe 24 des observations finales, le Comité demandait au Tchad de fournir dans un délai d'une année des informations relatives aux sujets de préoccupations identifiées aux paragraphes 5, 10, 13 et 16 des observations finales.

Deux lettres de rappel ont été adressées à votre mission permanente le 19 novembre 2015 et le 19 avril 2016. Toutefois, lors de sa 119<sup>ème</sup> session qui s'est tenue à Genève en mars 2017, le Comité a constaté que l'information requise n'avait toujours pas été reçue.

Conformément à la nouvelle grille d'évaluation des réponses de suivi adoptée par le Comité à sa 118<sup>ème</sup> session (17 octobre - 4 novembre 2016), les États parties qui ne présentent pas de rapport de suivi après un ou plusieurs rappels sont évalués avec un [D] pour cause de non-coopération et sont mentionnés comme tels dans le Rapport sur le suivi des observations finales du Comité des droits de l'homme adopté par le Comité à chaque session.

En conséquence des éléments précédents, le Comité a évalué l'absence de coopération de l'État partie avec un [D] et a décidé de l'arrêt de la procédure de suivi. Le Comité prie l'État partie de fournir des informations sur la suite donnée à l'ensemble de ses recommandations, y compris aux sujets de préoccupations identifiées aux paragraphes 5, 10, 13 et 16 des observations finales, dans le contexte de son prochain rapport périodique qui devra lui parvenir le 28 mars 2018 au plus tard.

S.E. M. Malloum Bamanga Abbas  
Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire  
Représentant permanent  
Courriel : [mission.tchad@bluewin.ch](mailto:mission.tchad@bluewin.ch)

L'évaluation du Comité est résumé dans le tableau figurant à la page 2 du Rapport sur le suivi des observations finales du Comité des droits de l'homme (voir [CCPR/C/119/2](#)) adopté par le Comité en mars 2017. Veuillez trouver ci-après une copie dudit tableau (version non éditée).

Le Comité espère vivement poursuivre à cette occasion son dialogue constructif avec l'État partie sur la mise en œuvre du Pacte.

Veillez accepter, Excellence, l'assurance de ma plus haute considération.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Mauro Politi', written in a cursive style.

Mauro Politi  
Rapporteur spécial chargé du suivi des observations finales du  
Comité des droits de l'homme

**Rapport sur le suivi des observations finales du Comité des droits de l'homme, [CCPR/C/119/2](#) (p.2):**

**List of States parties evaluated with a [D] grade for failure to cooperate with the Committee within the follow-up to concluding observations procedure (as of March 2017)<sup>1</sup>**

<i>State party</i>	<i>Concluding observations</i>	<i>Due date of follow-up report</i>	<i>Reminders</i>
1.			
2.	Chad	<a href="#">CCPR/C/CO/TCD/2</a> (26/03/2014)	26/03/2015  Reminder 19 November 2015  Reminder 19 April 2016
3.			
4.			

---

<sup>1</sup>The follow-up procedure has been discontinued for these States parties. The information on the implementation of all the recommendations in the concluding observations adopted in respect of these States, including those recommendations selected for the follow-up procedure, should be provided in the context of their next periodic report.